

Rosenwiller, le 9 avril 2018

CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, Place de l'église

Le vendredi 13 avril à 20h00

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 12 mars 2018
2. Approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
3. Instauration du DPU (Droit de Prémption Urbain)
4. Infos
5. Divers

Le Maire,
Philippe WANTZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Wantz'.



Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

*Compte-rendu
du Conseil Municipal*

Séance du 13 avril 2018

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 12

Sous la Présidence de M. Philippe WANTZ, Maire

Membres présents : BARABINOT Dominique, BECHTOLD Kévin, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, EINHART Roland, FISCHER-STÉGER Anne, GRAFF Claude, HUBER Agnès, HUCK Claudine, Adjoint, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, Adjoint

Membres absents / excusés : HEINRICH Monique (procuration à BLANSCHÉ Alain), MEYER Eric (procuration à EINHART Roland)

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire remercie tous les membres du Conseil Municipal pour leur présence lors de l'inauguration du 8 avril dernier.

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUBER Agnès, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- avenant au lot 8 Serrurerie SIGWALD : moins-value au marché
- subvention à l'association US MEMORY : pour le parrainage d'un soldat américain

Ouverture de la séance : 20h05

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 MARS 2018

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 9 février pour approbation.

Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications.

10 voix POUR

1 ABSTENTION

2. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire présente les modifications proposées par la commission urbanisme élargie réunie le 12 mars sur la base du document de synthèse. Pour rappel le document utilisé est : « Analyse et suites données aux avis des PPA et aux remarques formulées lors de l'enquête publique sur le PLU arrêté ».

20h 15 : Arrivée de Roland EINHART

A l'appui des remarques synthétisées le 12 mars, il projette le plan de zonage en montrant les zones concernées par les modifications et les modifications apportées au règlement.

Il rappelle que le PLU est arrêté depuis le 7 avril 2017.

Point 2 :

REVISION DU POS
EMPORTANT TRANSFORMATION
EN PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-21, R153-20 et R153-21 ;
- VU la délibération n°6 du 24 octobre 2014, par laquelle le conseil municipal a prescrit la révision du POS emportant sa transformation en PLU ;
- VU la délibération n°2 du 7 avril 2017, par laquelle le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation avec le public et arrêté le PLU ;
- VU l'arrêté municipal n°6 en date du 31 août 2017 soumettant le projet de modification du PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 25 septembre 2017 au 27 octobre 2017 ;
- VU les avis des personnes publiques associées sur le PLU arrêté ;
- VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT que les résultats de l'enquête publique et la prise en compte des remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de PLU, dont la synthèse est annexée à la présente délibération ;

CONSIDERANT que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'APPROUVER le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au sous-préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

3. INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Les élus souhaitent instaurer un Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (1AU)

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 à 7, L.213-1 à 18, R.211-1 à 8, R.213-1 à 30 ;
- VU la délibération n°2 du 13 avril 2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) ;

CONSIDERANT que le code de l'urbanisme permet aux communes disposant d'un PLU approuvé d'instaurer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future,

CONSIDERANT que l'exercice de ce droit de préemption a pour objet de permettre la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement urbain tendant à :

- mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat ;
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;
- favoriser le développement des loisirs et du tourisme ;
- réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur ;
- lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux ;
- permettre le renouvellement urbain ;
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ;
- constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des opérations ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (1AU) délimitées par le PLU et figurant sur le plan annexé à la présente ;
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et précise que les articles L.2122-17 et 19 dudit code sont applicables en la matière ;
- **RAPPELLE** que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion légale dans deux journaux diffusés dans le département, conformément à l'article R211-2 du code de l'urbanisme;
- **RAPPELLE** que le périmètre du droit de préemption urbain sera annexé au dossier de PLU conformément à l'article R151-52 7° du code de l'urbanisme ;
- **RAPPELLE** qu'un registre sur lequel sont transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L213-13 du code de l'urbanisme ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

Une copie de la présente délibération, accompagnée du plan délimitant le champ d'application du droit de préemption, sera adressée :

- à Monsieur le Préfet
- à Madame le Sous-Préfet de Molsheim
- à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques
- au Conseil Supérieur du Notariat
- à la Chambre Départementale des Notaires
- aux barreaux constitués près le Tribunal de Grande Instance de SAVERNE
- au greffe du même tribunal

4. AVENANT AU LOT N°8 : MOINS-VALUE AU MARCHE

Le Maire rappelle qu'un premier avenant de 1 359 € HT avait été voté le 15 décembre 2017 pour rehausser les mains courantes de la salle communale après le passage de la commission Sécurité. Les travaux ont été moins coûteux que prévus. Et avec la moins-value de 1 199,52 € HT, l'avenant au marché ne s'élèvera plus qu'à 159,48€ HT

**Point 4 : REHABILITATION DE LA MAIRIE
ET DE LA SALLE COMMUNALE
Avenant N° 2 - lot 8 - Serrurerie**

Entre :

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER

et

Agissant au nom de l'entreprise :

SERRURERIE SIGWALD, Route de Hindisheim, 67880 KRAUTERGERSHEIM

Lot n° 08 - Serrurerie	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché			6 843,50 €
Montant net HT du marché (après avenant 1) Mise en conformité du garde-corps de la salle communale	1 359,00 €		
Moins-value au marché		- 1 199,52 €	
Montant total avenant HT		- 1 199,52 €	
Montant marché après avenants			7 002,98 €
TVA 20 %			1 400,60 €
Montant total marché TTC			8 403,58 €

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

OBJET DE L'AVENANT

Article 1

Les travaux concernent le poste suivant :

- Moins-value au marché

Article 2

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

MONTANT DE L'AVENANT

Article 3

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de **- 1 199,52 € HT**

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

Article 4

Du fait du présent avenant, le montant TTC du lot 08 susmentionné est porté à
8 403,58 € HT

Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**

- **APPROUVE** cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- **OUVRE** les crédits nécessaires au compte 2313 du budget primitif 2018.

5. SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION US MEMORY

L'association US MEMORY Grand-Est a pour but de rendre hommage aux soldats Américains morts ou disparus au combat lors de la Seconde Guerre Mondiale ainsi que de promouvoir le souvenir et le devoir de mémoire. Ces actions se concrétisent notamment par la possibilité de "parrainer", une ou plusieurs tombes situées au cimetière militaire Américain de Dinozé-Epinal

Jean-Georges HUCK propose aux membres du Conseil de parrainer le 1^{er} lieutenant Edward R. ERTL, qui serait tombé à Grendelbruch le 26 novembre 1944, le jour de la libération de Rosenwiller.

Une cérémonie de parrainage est prévue le samedi 9 juin, en association avec les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire dont le programme d'histoire traite de la Seconde Guerre Mondiale.

L'organisation de la cérémonie est en cours. Le déplacement se fera en autocar. Environ 50 personnes participeront dont : les élus, la directrice d'école, les enfants, la batterie-fanfare des Sapeurs-Pompiers, la Chorale Sainte Cécile, un aumônier.

Tout un protocole de parrainage est prévu par l'Association, avec entre autre, une allocution du Maire, la lecture du poème d'un soldat par les enfants en français et l'original en anglais par les adjoints. La fanfare des sapeurs- pompiers pourra jouer un morceau de musique et la Chorale Sainte-Cécile pourra interpréter un chant en mémoire des soldats.

La cérémonie devrait durer environ 45 minutes.

Point 5: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION US MEMORY GRAND-EST FRANCE

VU le souhait de la commune de parrainer un soldat américain enterré au cimetière de Dinozé (Epinal)

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**

- D'ADHERER à l'association US Memory Grand Est France
- D'ALLOUER une subvention à l'association US Memory Grand Est France d'un montant de 100 €, (cent euros)
- D'OUVRIR les crédits sur le compte 6574 du budget primitif 2018

6. INFOS

- Compte-rendu réunion du Comité Directeur SELECT'OM (03/04) présenté par Jean-Georges HUCK
Jean-Georges HUCK informe :
 - l'adoption du Budget Primitif du Select'Om, : 16 301 120,61 € en Dépenses et 18 346 182,27 € en Recettes.
 - la baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 7% (au lieu de 7,54 %)
 - la mise en place dans les écoles d'un dispositif « Je trie, tu tries, il trie ». Le Select'Om met gratuitement des poubelles bleues et jaunes à disposition des écoles. La collecte est également gratuite.
 - pour gérer la collecte et le traitement des déchets laissés par les gens du voyage, une nouvelle tarification sera mise en place en fonction du nombre de caravanes présentes sur le campement, soit 100€/semaine par tranche de 50 caravanes.
 - les broyeurs ne seront plus mis à disposition des communes. Trop de dégradations ont été relevées (ex : broyage de palettes avec des clous...). En remplacement, une benne peut être mise à disposition.
Le Maire propose la location d'un broyeur en cas de besoin.
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole (06/04) présenté par Claudine HUCK
Claudine HUCK informe qu'il s'agit d'un conseil d'école intermédiaire.
 - différentes activités éducatives ont été menées au cours du 2^{ème} trimestre
 - à l'initiative de la Gendarmerie de Rosheim, les enfants ont été évalués sur les dangers de l'Internet. A l'issue de leur évaluation, ils se sont vu remettre un permis Internet par Claudine HUCK qui a été agréablement surprise par les connaissances qu'ils ont acquises.
 - reconduction de l'activité judo
 - à la rentrée de septembre, suite au départ de Mme Labarussias, le poste en maternelle sera pourvu par un nouvel enseignant.
 - Manon GRAFF va finir son apprentissage (CAP petite enfance)
 - activités du 3^{ème} trimestre : piscine, cinéma, sortie de fin d'année, kermesse le 1^{er} juillet
 - prévision rentrée 2018 : environ 54 élèves
 - les inscriptions à l'école maternelle auront lieu le samedi 19 mai à la mairie entre 9h et 11h
 - parallèlement à la trame verte (projet pour reconvertir l'ancienne voie ferrée Rosheim/Saint Nabor en piste cyclable) la CCPR présentera aux écoles, la trame verte et bleue qui a pour objectif de préserver la biodiversité le long des 11 km de voie par la mise en place d'actions spécifiques qui valoriseront notamment les zones humides, préserveront la faune et la flore locales et sensibiliseront les habitants et les touristes.
- Compte-rendu de la réunion de bilan d'attractivité du commerce sur le territoire de la CCPR (11/04) présenté par Claudine HUCK
Il s'agit d'un bilan sur le commerce des 9 communes du canton. Les commerçants y étaient très peu représentés, alors que la demande de cette étude émanait de leur part.

- Compte-rendu réunion avec le ramoneur (12/04) présenté par Jean-Georges HUCK
D'après monsieur ZIMMERMANN, Président de la corporation des ramoneurs, beaucoup de ramoneurs exécutent des travaux de ramonage sans habilitation, ce qui peut générer des problèmes en cas de travaux mal faits. Il signale que les chaudières à condensation doivent comporter une trappe de ramonage entre la chaudière et le conduit de cheminée. La corporation des ramoneurs prépare un courrier à l'attention de la population, qui sera joint au bulletin communal du mois de juillet.

- Compte-rendu de la réunion d'information et de bilan 2017 de la Gendarmerie de Rosheim (12/04) présenté par Claudine HUCK
La Brigade de Rosheim est inspectée annuellement par le Commandant de la Gendarmerie de Molsheim. Le bilan de l'année 2017 est relativement calme (incivilité, dégradations, délits mineurs restent stables) La délinquance a diminué entre 2016 et 2017. 4 délits ont été signalés à Rosenwiller. 5 accidents graves ont eu lieu dans le canton. Les interventions de nuit sont en hausse (problèmes de nuisance sonore, conflits de voisinage...) 13 gendarmes sont en place à Rosheim. Ils bénéficient d'une nouvelle application de recherche sur leur téléphone portable (ex : identification des propriétaires par N° de plaque d'immatriculation). Certaines recommandations ont été données pour les départs en vacances (ex : fermer ses volets en cas d'absence, laisser une lumière de veille allumée ...)
Le nouveau projet ministériel prévoit dorénavant deux réunions annuelles avec les élus pour renforcer les liens.

7. DIVERS

- Courriers
 - **Région Grand Est** : Présentation d'un nouveau dispositif de la Région en faveur des communes rurales permettant de soutenir les projets en faveur du maintien et du développement des services à la population et de l'amélioration du cadre de vie par des aménagements urbanistiques et paysagers. Le taux de l'aide est de 25% du coût HT, plafonné à 100 000 €.
La commune n'a pas de projet dans l'immédiat, mais le dispositif existe et sera reconduit en 2021.
 - **M. et Mme PROUST** : Nouveau courrier de demande de déplacement des containers à verre pour cause de nuisance sonore.
 - **Mme KIMM Jeannine** : Demande de mise en place d'une barrière contre l'humidité du mur côté rue Belle-Vue.
Le Maire rappelle que lors des travaux de voirie dans la rue de l'Ecole, Madame KIMM avait constaté des infiltrations dans son mur. Après constats des assurances, la responsabilité de la commune n'était pas engagée. Monsieur le Maire a tout de même proposé de revoir le problème lors des travaux de pose du gaz. Ces travaux étant actuellement en cours, il a demandé d'établir un devis à l'entreprise GISSELBRECHT.

Urbanisme :

- **DECLARATIONS DE TRAVAUX**

DP 067 410 18 R0001 CHARLE Marcel	Crépissage du mur	ACCORDE
DP 067 410 18 R0002 KIENTZI Frédéric	Abri de jardin + clôture	En cours
DP 067 410 18 R0003 MEYER Christian	Changement des tuiles sur hangar	En cours

DP 067 410 8 R0004 GUIDUCCI Martine	Abri de jardin	En cours
-------------------------------------	----------------	----------

• PERMIS DE CONSTRUIRE

DP 067 410 18 R0001 JOST Dominique	véranda	ACCORDE
------------------------------------	---------	---------

- *Prochaines réunions :*

- 18 avril : commission communication
- 23 juin (matin) : réunion CCPR à Boersch pour les élus des conseils municipaux

- *Prochaines dates :*

- 21 avril : Osterputz
- 6 mai : Cérémonie du 8 mai
- 18 mai : passation de commandement de la section de sapeurs-pompiers de Rosenwiller
- 16 mai : journée citoyenne

Fin de la séance : 21h50